

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/ ³¹SI/2024-2025
POUR L'ASSURANCE DES ELEVES DES ECOLES DU PRESCOLAIRE AU POST FONDAMENTAL PUBLIC ET
COMMUNAL

Date de publication : 30.8 / 2024

Date d'ouverture des offres : 19.9 / 2024

1. Objet

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique « L'Acheteur », invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les opérateurs économiques intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'assurance, couvrant l'année scolaire 2024-2025, devant bénéficier à **trois millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-deux (3 079 082) élèves** du Préscolaire au Post Fondamental public et communal.

2. Financement du marché

Le Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, édition 2024-2025

3. Spécifications du marché

3. 1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le **Code des Marchés Publics du Burundi**.

3.2. Ce marché est constitué d'un lot unique pour l'assurance de **trois millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-deux (3 079 082) élèves** du Préscolaire au Post Fondamental public et communal.

3.3. Les services sont à exécuter dès le premier jour de la rentrée scolaire officielle de l'année scolaire 2024-2025 et se termine le lendemain de la clôture officielle de cette dernière après la notification définitive du contrat.

4. Conditions de participation

4.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du *Code des Marchés Publics* ne peuvent participer à l'Appel d'Offres

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de :

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
Building de l'Education, 4^{ème} étage n°405
BP 1990 Bujumbura
Tél. (+257) 22224909

Moyennant le paiement de **cinquante mille (50 000) francs burundais (BIF)** au sous compte de transit des Recettes Non Fiscales N° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à :

Ministère de l'Education et de la recherche Scientifique
BP 1990 Bujumbura
Building de l'Education – 4^{ème} étage, N° 405
Tél. (257) 22 22 49 09

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12.

6. Présentation de l'offre

L'Appel d'Offre est en un lot unique. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission **d'un million cinq cent mille (1 500 000) francs burundais.**

Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessous :

**Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
Building de l'Education, 4^{ème} étage n°405
BP 1990 Bujumbura
Tél. (+257) 22224909**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période **de 90 jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **19/9/2024 à 9 h, heure locale.**

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (4^{ème} étage, N° 405, Building de l'Education) le **19/9/2024 à 9h 30 min précises.**

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent signer une liste de présences.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont:

a. Capacité financière

Le soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire qu'il possède l'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée.

b. Capacité technique et expérience

Le soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

présenter un contrat d'un expert médical et l'adresse de son cabinet médical dans chacun des centres pour chaque région du pays dûment signé et dont chaque page est paraphée par toutes les parties.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Prof François HAVYARIMANA